

## **PROCES VERBAL réunion du 23 juin 2025 à 18H00**

Etaient présents : Mmes Paulette BERTRAND, Jacqueline LEJEUNE, Joséphine MORIN, Sandrine RIDEL ; MM Denis CONIL, Jean-Louis FORSANS, Yannis ROCHAS

Date de convocation : 16/06/2025

Quorum :4

secrétaire de séance : Sandrine RIDEL

### **ordre du jour :**

- Procès-verbal 26 mai 2025
- Accord de la protection fonctionnelle à M. Yannis ROCHAS
- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Habilitation du maire d'agir en justice devant le tribunal judiciaire de Valence -  
Affaire LAMBERET/ROCHAS

### **1) Procès-verbal du 26 mai 2025**

Pour : 7

### **2) Accord de la protection fonctionnelle à Monsieur Yannis**

#### **ROCHAS**

#### ***Monsieur Yannis ROCHAS est sorti de la salle***

Monsieur Jean-Louis FORSANS, premier adjoint, rappelle que Monsieur Yannis ROCHAS, deuxième adjoint a été victime d'une violente agression le 4 juin 2025 dans le cadre de ses fonctions.

A ce titre, la collectivité est tenue de protéger ses élus, qui dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ont été victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le préjudice susceptible d'en être résulté.

Cette protection consiste à prendre en charge les frais d'avocat de l' élu et permettre la réparation de ses préjudices matériels, corporels, financiers et moraux.

Il convient que le conseil municipal délibère pour accepter ou refuser d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Yannis ROCHAS deuxième adjoint et à sa famille ainsi qu'à Monsieur Denis CONIL, Maire

Pour : 5      contre : 0      abstentions : 0

Yannis ROCHAS, Denis CONIL ne prennent pas part au vote

## 2) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil municipal de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Intenter au nom de la commune et de la représenter dans toutes les actions (de fond, de référé, d'incident...) devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire (en première instance, comme en appel et en cassation)
- De défendre la commune et de la représenter devant tous tribunaux et tout organisme juridictionnel (en première instance comme en appel)
- De se constituer partie civile au nom et pour le compte de la Commune
- D'interjeter appel et de se pourvoir en cassation dans l'ensemble des affaires pour lesquelles il a reçu délégation
- De transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€
- De mandater tous les prestataires (avocats, commissaires de justice...) qu'il juge nécessaire et de signer toute convention d'honoraires, tout contrat de mission, tout devis, dans les limites de 5 000 € HT et /ou conformément à sa délégation

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver les délégations consenties par le Conseil au Maire

Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

## 3) Habilitation du maire d'agir en justice devant le tribunal judiciaire de Valence- Affaire Monsieur Patrick LAMBERET /Monsieur Yannis ROCHAS

**Monsieur Yannis ROCHAS sort de la salle et ne participe ni aux débats ni au vote**

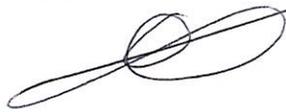
Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à désigner Maître Jimmy MATRAS du Cabinet RETEX pour assurer la défense des intérêts de la Commune dans le cadre des procédures judiciaires relatives aux infractions commises par Monsieur "Patrick LAMBERET
- D'autoriser Monsieur le Maire à se constituer partie civile dans le cadre de la procédure pénale engagée à l'encontre de Monsieur Patrick LAMBERET dont l'audience s'est tenue le 6 juin 2025 devant le Tribunal Judiciaire de Valence. Cette autorisation lui est donnée pour toute la procédure (première instance, renvois de toute sorte et notamment sur intérêts civils, appel, cassation)

Pour : 6 contre : 0 abstention : 0

La séance est levée à 18 H 22

Le secrétaire de séance :



**Délibérations :**

- DEL-01-23062025 Accord de la protection fonctionnelle à M. Yannis ROCHAS
- DEL-02-23062025 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- DEL-03-23062025 Habilitation du maire d'agir en justice devant le tribunal judiciaire de Valence - Affaire LAMBERET/ROCHAS